



Santé
Canada

Health
Canada

Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et les perspectives

Violence à l'égard du mari : vue d'ensemble sur la recherche et les perspectives



Notre mission est d'aider les Canadiens et les
Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada

*Violence à l'égard du mari :vue d'ensemble sur la recherche
et les perspectives* a été préparé par Leslie Tutty
pour l'Unité de la prévention de la violence familiale,
Santé Canada.

Also available in English under the title:
Husband Abuse:An Overview of Research and Perspectives

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur
et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de Santé Canada.

Il est interdit de reproduire ce document à des fins commerciales, mais
sa reproduction à d'autres fins est encouragée, à condition que la
source soit citée.

On peut obtenir, sur demande, la présente publication en formats
de substitution.

Pour obtenir plus de renseignements sur les questions de violence
familiale, veuillez communiquer avec :

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille

Unité de la prévention de la violence familiale

Division des questions relatives à la santé

Direction générale de la promotion et des programmes de santé

Santé Canada

Indice de l'adresse :1907D1

7^e étage, immeuble Jeanne-Mance, Pré Tunney

Ottawa (Ontario) K1A 1B4 CANADA

Téléphone: 1-800-267-1291 ou (613) 957-2938

Télécopieur :(613) 941-8930

Téléimprimeur (FaxLink): 1-888-267-1233 ou (613) 941-7285

ATME:1-800-561-5643 ou (613) 952-6396

Site Web :<http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn>

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1999
Cat.H72-21/157-1998F
ISBN 0-662-82695-7

Table des matières

Introduction	4	Débat sur la violence à l'égard du mari ..	14
Définition de « violence à l'égard du mari »	5	1. Est-ce que la violence à l'égard du mari est un problème social important au Canada?	14
Preuves de violence à l'égard du mari .	7	2. Puisqu'un fort pourcentage de la violence conjugale est mutuelle, les femmes ne sont-elles pas autant à blâmer que les hommes?	14
Critiques sur les sondages communautaires liés à la violence à l'égard du mari ...	9	3. Est-ce que le fait que les femmes agressent d'autres victimes suffit pour que l'on prétende qu'elles sont aussi agressives que les hommes?	15
1. Les études reposant sur les réponses des deux partenaires dans un couple révèlent que les hommes ne disent pas tout de leur comportement violent	9	Les effets et la nature de la violence à l'égard du mari	17
2. Les gens sont moins honnêtes lorsque confrontés à des sujets aussi délicats que la violence	10	Comparaison avec les femmes battues .	20
3. Les couples sont souvent en désaccord quant à leur souvenance et à leur perception d'actes violents	10	Perceptions de la violence à l'égard du mari par les intervenants canadiens en matière de violence familiale	22
4. Les renseignements sur le contexte des actes de violence sont plus importants que le nombre de coups donnés	11	De quels recours les hommes battus disposent-ils? Déclaration des sévices et recherche d'aide	24
5. La dynamique de la violence à l'égard du mari diffère de celle de la violence à l'égard de l'épouse	11	Où s'adresser pour obtenir de l'aide ..	25
6. Il y a différentes formes de violence conjugale, mais seule une d'entre elles est prise en considération dans les sondages communautaires	12	Conséquences sur le plan de l'action .	27
		Conclusion	27
		Lectures suggérées	28
		Soutien de la gravité et de la fréquence des mauvais traitements infligés aux maris ...	28
		Contestation de la gravité et de la fréquence des mauvais traitements infligés aux maris. .	28
		Références	29

Introduction

Aucun sujet n'a autant divisé les chercheurs et les dispensateurs de services de première ligne qui s'intéressent à la prévention de la violence et aux refuges d'urgence que la « violence à l'égard du mari ». Toutefois, même ceux qui affirment bien haut que la violence à l'égard du mari¹ n'est pas un problème social important au Canada (p. ex. DeKeseredy, 1993) ne nient pas le fait que certains hommes sont agressés par leur conjointe. Le débat ne porte pas sur l'existence de la violence à l'égard du mari, mais plutôt sur la fréquence de ce phénomène et la gravité des torts causés.

Il a fallu beaucoup de temps et d'efforts avant que la question des voies de fait contre l'épouse soit prise au sérieux. Il paraîtrait aussi que les membres de la Chambre des communes du Canada ont éclaté de rire lorsqu'on leur a fourni des preuves qu'une femme sur dix était battue par son mari. On reconnaît aujourd'hui que le phénomène des femmes battues est un problème social important. Récemment, les défenseurs de l'homme ont commencé à demander si la violence à l'égard du mari ne mériterait pas une attention semblable. Si le phénomène des « hommes battus » est plus grave et plus généralisé que l'on croit, n'y aurait-il pas lieu d'élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux services pour examiner ce phénomène de la même façon que les services offerts aux femmes?

Que savons-nous aujourd'hui de la violence à l'égard du mari au Canada? Le présent document de travail soulève des questions sur le phénomène complexe et controversé des hommes qui sont agressés par leur conjointe. Trois sources sont utilisées : 1) la recherche sur la violence à l'égard du mari et les lacunes dans nos connaissances à cet égard, 2) un résumé des quelques études effectuées à l'intérieur desquelles les hommes violentés décrivent leur expérience et 3) des conversations avec des représentants d'environ 40 programmes de traitement pour violence familiale et de groupes s'intéressant aux problèmes des hommes. Cette vue d'ensemble se termine par des suggestions sur les endroits où les hommes agressés peuvent obtenir une aide et certaines conclusions liées à la reconnaissance de la violence à l'égard du mari.

¹. Les termes « mari » et « femme » seront utilisés tout au long du texte, mais les sujets abordés s'appliquent aussi aux conjoints de fait et aux personnes qui sortent ensemble.

Définition de « violence à l'égard du mari »

Le terme « mari battu » a été introduit en 1977 par Suzanne Steinmetz, une sociologue américaine. Elle était alors à examiner plusieurs études, dont la *U.S. National Incidence Study on Family Violence* de 1975 (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980), et un petit échantillon canadien regroupant 52 étudiants de niveau collégial. Dans sa recherche, presque la moitié des hommes et des femmes indiquaient avoir eu recours à une certaine forme de violence envers leur partenaire au cours de leur relation. Les femmes avouaient, entre autres, lancer des objets, pousser et bousculer ou frapper leur partenaire avec un objet, dans une proportion un peu plus élevée et plus souvent et avec un peu plus de force que les hommes. Dans presque la moitié des couples, le partenaire répondait aux actes violents par des actes similaires. Toutefois, dans 12 % des cas, les femmes admettaient être le seul agresseur. Les hommes ne répondaient pas aux gestes violents par des gestes similaires. Le pourcentage de recours à des gestes très violents au cours de l'année précédente indiquait une tendance similaire, soit environ 4,6 % de femmes admettant utiliser des tactiques comme la menace de se servir, ou l'utilisation, d'une arme à feu ou d'un couteau comparativement à 4,4 % chez les hommes.

Ceux qui affirment que la violence à l'égard du mari est un phénomène social important et généralisé citent ces cas et des sondages communautaires du même type à l'intérieur desquels autant les femmes que les hommes affirment adopter des comportements

physiques agressifs vis-à-vis de leur partenaire. Devant ces faits, ils soutiennent que les femmes sont aussi violentes physiquement et psychologiquement que les hommes.

À l'opposé, l'argument que le mari a beaucoup moins de chance d'être agressé que l'épouse est issu principalement d'un point de vue féministe. Dans cette optique et du fait que l'on estime, dans notre société, que l'homme est plus fort que la femme, les comportements agressifs dont font preuve les femmes envers les hommes dans les relations de couple doivent être perçus différemment des gestes violents de l'homme envers la femme. Et ce qui importe peut-être encore davantage, c'est qu'il y a peu de données concrètes indiquant que les hommes subissent des blessures aussi graves que celles des femmes victimes de la violence masculine.

Avant d'examiner les résultats probants des travaux de recherche sur la violence à l'égard du mari effectués au Canada, il convient de définir les termes « violence » et « abus ».

Voici la définition du terme « violence » tirée du *Conflict Tactics Scale* (CTS), outil ayant servi à de nombreuses études sur la violence à l'égard du conjoint (Straus et coll., 1980).

Violence : Acte commis avec l'intention, réelle ou apparente, d'infliger des blessures physiques ou des douleurs à autrui

Actes violents mineurs : Lancer un objet en direction de quelqu'un, pousser, agripper, bousculer, gifler ou donner une fessée

Actes violents graves : Donner un coup de pied, mordre ou frapper avec le poing; frapper ou tenter de frapper avec un objet; battre le conjoint; menacer avec un couteau, une arme à feu ou tout autre arme mortelle; utiliser un couteau, une arme à feu ou toute autre arme mortelle.

Mais le recours à la violence est-il similaire à l'abus? La plupart des définitions du terme « abus » englobent les concepts plus généraux de *domination* et *force*. Par exemple, les hommes qui commettent des abus contre leur femme peuvent être à un tel point jaloux qu'ils limitent les activités ou les relations de leur femme. Il leur arrive en outre de contrôler, de façon excessive, l'aspect financier de la famille. Le comportement abusif englobe aussi la violence psychologique comme le dénigrement verbal ou les menaces de violence. Des cas de violence sexuelle sont souvent rapportés chez les femmes ayant été soumises à de graves actes de violence par leur partenaire.

Hamby, Poindexter et Gray-Little (1996) laissent entendre que la fréquence des actes violents perpétrés reflète plus fidèlement et de façon plus intégrale les abus physiques que la gravité d'un acte de violence isolé. En d'autres termes, les actes de violence se produisent de façon répétitive sur une période donnée plutôt que d'être un phénomène isolé. De plus, il arrive souvent que la gravité des actes de violence s'accroît avec le temps. Toutefois, on constate également qu'un acte de violence grave isolé suffit parfois à modifier le comportement d'un partenaire. Il sera utile de garder à l'esprit la distinction entre les termes *violence* et *abus* au cours de l'examen des travaux de recherche qui laissent entendre que les hommes sont agressés par leur conjointe un peu de la même manière que les femmes le sont par les hommes.

Aux fins de ce débat, utilisons un cheminement similaire à celui ayant abouti à la mise en place de services pour les femmes battues par leur conjoint. Les voies de fait contre l'épouse sont devenues une préoccupation en raison de la gravité et de la nature chronique de la violence physique signalée par un grand nombre de femmes. Même s'il ne saurait être question de tolérer des actes de violence physique mineurs, les services et les politiques mis en place pour aider les femmes violentées physiquement

s'adressent principalement à celles qui sont victimes de violence physique excessive. Nous devons donc nous poser deux questions essentielles : « Combien d'hommes sont victimes de violence physique de la part de leur conjointe? » et « Les hommes sont-ils victimes d'actes de violence graves et chroniques semblables à ceux perpétrés contre les femmes? »

Dans la rédaction du présent document, nous nous sommes efforcés de présenter les recherches les plus récentes et les mieux conçues en accordant une place privilégiée aux sources canadiennes. Nous soulignons néanmoins au lecteur que toutes les études ont leurs limites. Il peut s'agir, par exemple, de la taille réduite des échantillons ou de la façon dont la violence est définie ou mesurée. L'indication des limites de chaque étude déborde la portée du présent document. Nous avons plutôt fait ressortir les problèmes importants communs à plusieurs études.

Preuves de violence à l'égard du mari

Ceux qui soutiennent que la violence à l'égard du mari est un problème social important s'appuient surtout sur les sondages effectués auprès de communautés du Canada et des États-Unis. Dans ces sondages, les chercheurs ont communiqué au hasard avec des personnes, la plupart du temps par téléphone, pour les inviter à participer à un sondage sur la façon dont elles font face aux conflits conjugaux. Les procédures sont les mêmes que celles utilisées par les maisons de sondage pour recueillir l'opinion du public. La plupart des sondages sur la violence familiale ont recours à un questionnaire appelé *Conflict Tactics Scale* (CTS) ou à un sous-ensemble de ses éléments. Le chercheur commence par expliquer que les conflits font partie des relations de couple. Il présente ensuite une série d'éléments en décrivant des tactiques de plus en plus graves et agressives de résolution d'un conflit, variant d'une discussion calme au recours à une arme à feu ou un couteau. À la lumière de ces données, il existe trois façons d'aborder les conflits interpersonnels, à savoir le raisonnement, l'agression verbale et la violence physique.

En 1993, Murray Straus a examiné plus de 30 études, pour la plupart américaines, en effectuant des sondages communautaires auprès de couples mariés ou d'étudiants de niveau collégial qui sortaient ensemble. La plupart de ces sondages utilisaient le CTS. Dans chacun des sondages, le pourcentage de femmes avouant poser des gestes violents envers leur partenaire était à peu près égal au pourcentage des hommes affirmant utiliser la violence vis-à-vis de leur conjointe.

Au Canada, Lupri (1989, cité dans Grandin et Lupri, 1997) a effectué le seul sondage national où l'on demandait aux hommes et aux femmes s'ils faisaient preuve de comportements violents dans leur vie de couple. Dans cette étude de 1986, on s'est servi d'une version du CTS auprès de 1 834 hommes et femmes âgés de 18 ans et plus. Grandin et Lupri (1997) ont par la suite comparé ces données avec celles de l'étude nationale américaine sur la violence familiale (1985). Les résultats obtenus laissent entendre que les Canadiens et les Canadiennes admettent davantage le recours à des actes violents que les Américains. Au chapitre des actes de violence graves (coup de pied, raclée, utilisation d'une arme à feu ou d'un couteau) 9,9 % des hommes canadiens ont avoué au moins un tel acte comparativement à seulement 1,2 % pour les hommes américains. En comparaison, 15,5 % des Canadiennes ont admis recourir à des gestes violents en comparaison de seulement 4,3 % pour les Américaines. Ce sont les jeunes adultes (18 à 29 ans) des deux pays qui étaient les plus susceptibles de poser des gestes violents. Au Canada, un couple sur huit (environ 12 %) a avoué un acte de violence grave commis par l'homme ou par la femme.

Dans une étude communautaire menée à Calgary sur 562 couples pris aléatoirement (Brinkerhoff et Lupri, 1988) on posait des questions aux deux membres de chaque couple pour chercher à déterminer qui avait utilisé au moins l'une des tactiques violentes mentionnées dans *Conflict Tactics Scale*. Un peu plus du tiers (80 couples ou 37,5 %) des 213 couples qui ont déclaré certains actes de violence (37,9 % de l'échantillon) ont qualifié ces actes de violence mutuelle, tandis qu'un moins grand nombre (58 ou 27,3 %) déclarait que le mari avait été le seul à les commettre. Toutefois, dans une autre tranche de 35 % de ces couples (75), seul le mari était victime d'actes violents selon les réponses de leur épouse.

Dans une étude canadienne plus récente, Sommer, Barnes et Murray (1992) ont recueilli

des données en interrogeant au hasard 1 257 résidents de Winnipeg. Cette étude portait principalement sur un sous-échantillon de 452 femmes mariées ou vivant en cohabitation. De ces femmes, 39 % (176) avouaient recourir à au moins un des six actes de violence modérément graves selon une version abrégée du CTS. Parmi les actes les plus courants (signalés par 108 femmes ou 23,6 % de l'échantillon), la personne « lance ou fracasse un objet (mais sans viser le partenaire) », ce qui constitue le geste le moins grave parmi les six. Pour ce qui est des actes violents, 15,8 % (73) ont avoué frapper leur partenaire, tandis que 3,1 % (16) ont affirmé avoir frappé leur conjoint avec un objet dur. Les actes les plus graves du CTS (menacer d'utiliser ou utiliser une arme) n'étaient pas inclus dans l'étude.

Dans une étude de suivi effectuée trois ans plus tard, Sommer (1994) a été en mesure de rejoindre 737 résidents de Winnipeg qui avaient participé à la première étude. Elle a constaté que 17,3 % (64 sur 369) des hommes et 27,4 % (100 sur 368) des femmes avouaient avoir recouru à une forme de violence quelconque au cours de leurs relations (7,1 % des hommes [26] et 6,6 % des femmes [24] au cours de l'année précédente). La seule différence importante sur le plan statistique entre l'homme et la femme, c'est qu'un plus grand nombre d'hommes admettaient lancer ou fracasser des objets (sans viser leur partenaire) comparativement aux femmes. Pour ce qui est des deux éléments servant à définir les cas de violence grave, six hommes (1,6 %) et neuf femmes (2,5 %) ont avoué avoir frappé leur partenaire, tandis qu'un homme (0,3 %) et trois femmes (0,8 %) ont déclaré avoir frappé leur partenaire avec un objet dur au cours de l'année écoulée. Ces différences ne sont pas significatives sur le plan statistique.

En résumé, les sondages communautaires réalisés tant au Canada qu'aux États-Unis révèlent qu'autant de femmes que d'hommes avouent faire preuve d'un comportement violent, quoique seul un petit nombre des hommes et des femmes posent des gestes très violents. À l'exception de l'étude canadienne nationale menée par Lupri, les deux autres études canadiennes étaient de type régional, les sondages étant effectués dans une seule ville à la fois (Calgary et Winnipeg). Ce qui importe davantage toutefois, c'est que l'exactitude de l'interprétation des résultats voulant que les femmes soient aussi violentes que les hommes dans leurs relations a été sérieusement remise en question par les critiques sur la méthode de recherche utilisée pour en arriver à cette conclusion – ce qui est d'ailleurs l'objet de la prochaine section.

Critiques sur les sondages communautaires liés à la violence à l'égard du mari

Les sondages communautaires qui ont été utilisés pour témoigner de la gravité de la violence à l'égard du mari ont fait l'objet de critiques répétitives. Cela est en partie attribuable au fait que le pourcentage très élevé de cas rapportés de violence à l'égard du mari ne correspond pas à la réalité des travailleurs de première ligne oeuvrant dans les secteurs des services médicaux, cliniques, légaux et sociaux. Ces travailleurs affirment, en effet, rencontrer moins d'hommes ayant subi des blessures semblables à celles des femmes agressées par leur conjoint (Morse, 1995). On trouvera ci-dessous six critiques sur la méthode ou l'interprétation des résultats des sondages communautaires portant sur la violence conjugale.

1. Les études reposant sur les réponses des deux partenaires dans un couple révèlent que les hommes ne disent pas tout de leur comportement violent.

Dans la plupart des études sur la violence conjugale, les données ne sont recueillies qu'après d'un seul conjoint. Les études où l'on recueille des renseignements auprès des deux conjoints font état d'un niveau de violence plus élevé que les études où seul un conjoint est interrogé (Brinkerhoff et Lupri, 1988; Bohannon, Dosser et Lindley, 1995; Schate, Caetano & Clark, 1998). En fait, autant les hommes que les femmes fourniront des réponses plus honnêtes sur leur comportement violent s'ils savent que leurs réponses seront comparées à celles de leur partenaire. Qui plus est, la violence perpétrée par la femme est perçue de façon moins négative, ce qui pourrait expliquer que les femmes soient plus disposées à l'admettre. Les

chercheurs comme Arias et Johnson (1989) constatent que lorsque les femmes posent des gestes violents semblables à ceux des hommes, bien que ces gestes soient encore perçus de façon négative, ces actes de violence ne sont pas jugés aussi graves que ceux posés par l'homme.

Une étude britannique récente (Dobash, Dobash, Cavanagh & Lewis, 1998) a révélé que, lorsqu'on demandait aux deux membres d'un couple dont l'homme suit un traitement contre la violence envers les femmes de décrire la violence envers celles-ci, les hommes sous-estimaient gravement la fréquence et la gravité de ces actes ainsi que les blessures qui en résultaient. Les sociologues américains Szinovacz et Egley (1995) ont demandé aux deux membres des couples de décrire non seulement les actes de violence qu'ils avaient subis, mais aussi ceux qu'ils avaient commis. Ces sociologues ont constaté qu'autant l'homme que la femme, avec une proportion beaucoup plus grande chez l'homme, n'aurait pas tout dit des incidences de violence s'ils n'avaient interrogé qu'un seul des deux conjoints dans le cadre de leur recherche. Ils font observer que les « données recueillies auprès d'un seul conjoint ne reflètent pas fidèlement les incidences de violence et ce, dans une proportion de 50 à 56 % chez les épouses contre 60 à 83 % chez les maris » (p.1002). Cet effet est encore plus marqué lorsque les questions portent sur les blessures : « les femmes ne déclarent pas toutes les blessures dans une proportion de 43 % (blessures qui leur sont infligées) et de 54 % (blessures infligées au mari) » (p. 1002), tandis que les maris dissimulent leurs propres blessures dans une proportion de 93 % en regard de 116 % pour les blessures infligées à leur épouse.

En résumé, les études sur les couples viennent confirmer que certaines femmes se comportent de façon agressive dans leur relation conjugale. Ce qu'il convient de noter toutefois, c'est que les études révèlent que ce sont les hommes qui sont les plus susceptibles de ne pas dire toute la vérité sur leurs actes de violence, surtout lorsqu'il s'agit de gestes violents plus répréhensibles tels que l'utilisation d'une arme.

2. Les gens sont moins honnêtes lorsque confrontés à des sujets aussi délicats que la violence.

Au fur et à mesure que nous prenons conscience des graves conséquences qu'entraîne la violence, nous sommes moins portés à admettre que nous recourons à celle-ci. Par exemple, Sommer (1994) a fait observer qu'environ 18 % des hommes et 25 % des femmes interrogés dans le cadre de l'étude qu'elle a menée à Winnipeg ont refusé d'admettre leurs gestes violents, gestes qu'ils avaient pourtant avoués trois années auparavant. Ces pourcentages de 1994 étaient inférieurs par rapport à ceux d'autres études canadiennes et pourraient témoigner d'une sensibilité accrue à l'égard des actes violents perpétrés envers le partenaire.

Les Canadiens Dutton et Hemphill (1992) et Browning et Dutton (1986) ont remarqué que les hommes suivant des thérapies de groupe à la suite d'agression contre leur épouse se comportent généralement d'une manière socialement acceptable, ce qui laisse entendre qu'ils dissimulent la vérité dans leurs rapports sur leurs comportements verbaux et physiques. Ils ont constaté que les hommes ont fait état de beaucoup moins de cas d'actes de violence que leur conjointe. Les travaux de recherche semblent indiquer que les gens sont moins enclins à déclarer leur comportement physique agressif que leurs autres comportements négatifs (Riggs, Murphy, et O'Leary, 1989; Sugarman et Hotaling, 1997).

Finalement, les résultats de l'étude de Riggs et coll. (1989) laissent supposer qu'autant les hommes que les femmes sont plus enclins à admettre qu'ils sont les victimes plutôt que les auteurs d'actes de violence à l'égard du conjoint, ce qui s'apparente aux réponses fournies par les couples canadiens dans l'étude de Browning et Dutton (1986).

3. Les couples sont souvent en désaccord quant à leur souvenance et à leur perception d'actes violents.

Dans les études auxquelles ont participé les deux conjoints, on note un vaste consensus chez la grande majorité des couples où ni l'un ni l'autre des conjoints n'utilise de violence. Chez les couples qui avouent des actes violents, seul un conjoint admet généralement cet état de choses tandis que l'autre nie utiliser de telles tactiques (Szinovacz et Egley, 1995). Les couples ont aussi tendance à être en désaccord sur la nature des actes violents perpétrés (Brinkerhoff et Lupri, Calgary, et Browning et Dutton, Vancouver, ont tous deux signalé cette réalité en 1986).

Plusieurs explications sont liées à ce phénomène.

- Les actes violents (poussée, bousculade, agrippement) semblent si courants chez les familles nord-américaines que nous ne les percevons peut-être pas comme des gestes agressifs, mais plutôt comme faisant partie du quotidien familial (Straus et coll., 1980). Il arrive donc parfois qu'on les oublie.
- Ces actes violents se sont peut-être produits, mais non dans un contexte d'agressivité. Dans des entrevues réalisées auprès de 103 couples qui avaient rempli le CTS, Margolin (1987) a constaté qu'ils admettent avoir souvent utilisé des tactiques violentes telles que des coups de pied ou des poussées, que le récipiendaire percevait comme un jeu plutôt que comme des gestes violents. Les questions où l'on demande simplement si un conjoint a posé tel geste ne permettent pas d'évaluer l'intention, le contexte ou le résultat du geste en soi.
- Il arrive aussi que le libellé des questions sur les actes violents explique les différentes réponses obtenues. Par exemple, différentes

façons de mesurer la violence se traduisent par différentes réponses (Hambry, Poindexter et Gray-Little, 1996). Ainsi, on juge qu'une personne a recouru à la violence selon la façon dont celle-ci est mesurée.

4. Les renseignements sur le contexte des actes de violence sont plus importants que le nombre de coups donnés.

Des outils comme le *Conflict Tactics Scale* ont maintes fois fait l'objet de critiques du fait qu'ils omettent de parler du contexte dans lequel se produisent les actes de violence, notamment si des blessures ont été infligées (DeKeseredy et MacLean, 1990; Myer R.A., 1994). La nécessité de recevoir des soins médicaux pour les blessures infligées par le partenaire constitue un meilleur outil d'évaluation de la gravité des actes de violence que le simple nombre de coups donnés.

On a constaté, dans un certain nombre d'études, que les épouses sont beaucoup plus susceptibles de subir des blessures nécessitant des soins médicaux que les maris (Berk, Berk, Loseke et Rauma, 1983; Cantos, Neidig et O'Leary, 1994; Vivian et Langhinrichsen-Rohling, 1994). Dans le cadre de l'étude d'incidence nationale menée aux États-Unis en 1985, du nombre des personnes ayant été sévèrement agressées, « 7,3 % des 137 femmes contre seulement 1 % des 95 hommes ont dû recevoir des soins médicaux, ce qui constitue tout un écart » (Stets et Straus, 1990, p. 157). Une analyse par Schwartz (1987) fondée sur un sondage national américain sur le crime révèle qu'un nombre sensiblement plus élevé de femmes (981) ont subi des blessures comparativement aux hommes (55) et ce, même si la gravité des gestes violents signalés par les partenaires était à peu près égale, 79,7 % pour les hommes contre 84,1 % pour les femmes. Dans les cas où les deux conjoints usent de tactiques violentes (83 % des 199 couples), les maris sont plus susceptibles de poser des gestes très violents et ont moins de

chance d'être blessés. À Winnipeg, Sommer (1994) a intégré une question sur les blessures. Chez les couples avouant des comportements violents (3 % de l'échantillon), on s'aperçoit qu'un tiers de plus de femmes que d'hommes subissent des blessures qui nécessitent des soins médicaux (14 % des hommes contre 21 % des femmes).

Bograd (1990) cite un exemple qui indique comment la simple description d'un acte violent peut être trompeuse. Ainsi, « une femme qui gifle son mari sans lui laisser de marques sur le visage est un geste qualifié de *plus* grave que celui d'un mari qui pousse son épouse contre le mur et qui lui brise le nez » (p. 133). Dans le CTS, seules la gifle de l'épouse et la poussée du mari seraient consignées, les conséquences des gestes posés n'étant pas prises en considération.

De telles mesures ne tiennent pas compte non plus du fait que les hommes sont, en moyenne, plus gros et plus forts que les femmes. Comme le conclut Morse (1995), « comparativement aux hommes, les femmes sont plus souvent victimes de graves assauts et blessures de la part de leur partenaire, non pas que les hommes frappent plus souvent, mais parce qu'ils frappent avec plus de force » (p. 251).

5. La dynamique de la violence à l'égard du mari diffère de celle de la violence à l'égard de l'épouse.

O'Leary et ses coauteurs (1989) font remarquer ce qui suit : « il y a de fortes chances que la plupart des actes violents commis contre la femme aient des répercussions psychologiques et physiques différentes de celles de la majorité des cas d'agression physique envers l'homme ». Par exemple, dans une étude de Jacobson et coll. (1994), les femmes affirmaient ne recourir à la violence que pour riposter aux gestes agressifs de leur partenaire. Les maris, quant à eux, avouaient continuer à poser des gestes violents en réponse à des actes nullement agressifs tels qu'une tentative de fuite.

Plusieurs chercheurs ont tenté de savoir ce qui poussait les couples à recourir à la violence. Par exemple, Hamberger, Lohr, Bonge et Tolin (1997) ont voulu connaître les motifs de 215 hommes et de 66 femmes arrêtés pour violence à l'égard du partenaire. Par rapport aux hommes, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles de poser des gestes violents pour se défendre contre une attaque physique directe, éviter une attaque ou riposter à des actes de violence physique et psychologique précédents. Par opposition, les agresseurs mâles affirmaient se servir principalement de tactiques violentes pour dominer et contrôler leur partenaire.

En général, les hommes admettent beaucoup moins souvent qu'ils craignent leur partenaire lorsqu'ils sont impliqués dans de violentes disputes (Jacobson et coll., 1994; Langhinrichsen-Rohling, Neidig et Thorn, 1995). Dans la même veine, Morse (1995) fait observer que 30% des femmes disent craindre pour leur sécurité lorsqu'elles se disputent avec leur conjoint en regard de seulement 9,5% pour les hommes.

6. Il y a différentes formes de violence conjugale, mais seule une d'entre elles est prise en considération dans les sondages communautaires

Johnson (1995) distingue deux formes différentes de violence conjugale, selon la gravité et la nature des actes. Il fait remarquer qu'une partie de la confusion qui règne dans la littérature sur la violence entre partenaires intimes vient de ce que l'utilisation de méthodes de recherche différentes et de sources de renseignements différentes tend à produire des renseignements différents. Les chercheurs communautaires qui s'adressent à des membres du public pris au hasard qualifient généralement ces actes d'agression de manière de régler les conflits entre partenaires et utilisent souvent le *Conflict Tactics Scale*. Parlant du nombre relativement élevé d'hommes et de femmes qui, dans de tels

sondages, avouent recourir à la violence, Johnson le qualifie de « violence conjugale courante ». Ce syntagme ne signifie pas pour autant que ce phénomène est acceptable, mais qu'il se produit assez souvent et que les actes de violence sont généralement mineurs plutôt que graves. Johnson indique qu'en pareils cas, l'analyse d'une femme est moins précise quant à la façon dont « une dispute tourne parfois 'au vinaigre', ce qui aboutit habituellement à des gestes violents 'mineurs', et plus rarement à une escalade d'actes violents où la vie est parfois menacée » (p.285). En examinant la nature des actes violents répertoriés dans ces études, Johnson fait remarquer, qu'en général, les gestes violents ne s'intensifient pas au fil des années. Ainsi, « 94 % des auteurs d'actes violents réputés 'mineurs' ne vont pas jusqu'à des gestes violents 'graves' » (p. 286). En moyenne, les choses « tournent au vinaigre » une fois par deux mois, et l'instigateur est autant l'homme que la femme.

Par opposition, Johnson fait observer que les recherches sur les expériences des femmes battues sont tirées pour la plupart d'entrevues détaillées avec des femmes qui, pour leur sécurité, ont cherché à obtenir de l'aide dans des refuges d'urgence ou dont les maris suivent une thérapie à la suite de voies de fait sur leur personne. Les gestes violents sont graves. Les femmes sont battues en moyenne plus de deux fois par semaine, et on constate que ce sont presque toujours les maris qui déclenchent les hostilités. Il arrive souvent que les femmes soient battues tout au long de leur vie de couple et que la fréquence et la sévérité des gestes posés augmentent avec le temps. Johnson qualifie cette dynamique de « terrorisme patriarcal », ce qui laisse entendre que ce phénomène est le fruit de « traditions patriarcales voulant que l'homme ait le droit de dominer son épouse... la violence s'accompagnant de subordination financière, de menaces, d'isolement et des tactiques de domination connexes » (p. 284). Le viol d'une conjointe est aussi souvent associé à de tels actes violents.

La distinction établie par Johnson est importante parce qu'elle fournit, à propos des vues radicalement opposées que les deux groupes de chercheurs ont souvent sur la violence conjugale, une explication qui reconnaît le bien-fondé des diverses opinions. En fait, ces groupes examinent des phénomènes différents où il y a peu de chevauchement dans les échantillons. Par exemple, les hommes qui terrorisent leur épouse de façon systématique ne participeront probablement pas à un sondage sur la violence, tandis que leur épouse craindrait d'y participer (Straus, 1990). Par contre, les renseignements recueillis auprès des femmes qui cherchent à obtenir de l'aide dans des refuges ou dans des salles d'urgence ne serviront probablement pas à élaborer des programmes pour les femmes ou les hommes qui sont poussés plusieurs fois par année.

Johnson n'est pas le seul auteur à prétendre que les gestes violents posés par les couples diffèrent des actes violents mineurs dans un couple. Stark et Flitcraft (1996) laissent entendre que les cas où la femme est battue diffèrent des poussées, des gifles et des bousculades qui surviennent si souvent et que l'on qualifie d'essentiellement « normales » chez les couples, surtout au début du mariage. O'Leary (1993) a recommandé, à des fins cliniques, que les agressions physiques réputées « mineures » ne soient pas qualifiées de « troubles ». Dans son étude de 1989, plus du tiers des hommes et des femmes avouaient de tels comportements; toutefois, ils ne les percevaient pas comme des gestes violents ou d'autodéfense.

Enfin, une nouvelle étude sur un échantillon représentatif constitué de 1 599 couples américains (Schafer et coll., 1998) a mené aux conclusions suivantes :

Vu que les femmes risquent davantage d'être violentées à plusieurs reprises, d'être blessées et même de mourir par suite de violences commises par leur partenaire intime, il semble normal que les femmes se préoccupent particulièrement de ces risques. Enfin, il

importe de se rendre compte que la comparaison des taux d'actes violents commis par des hommes contre leur partenaire féminine et vice versa peut être inappropriée et trompeuse... Ces deux indices de violence entre partenaires intimes se rapportent à des situations qualitativement différentes puisque la violence des hommes contre leur partenaire féminine entraîne généralement des torts physiques beaucoup plus graves (p. 1704).

En résumé, les chercheurs ont soulevé un certain nombre de questions quant à la validité de l'interprétation des sondages communautaires où l'on prétend que la femme est tout aussi violente que l'homme. Ils proposent, en outre, de déborder le cadre de ces études afin de comprendre les cas de violence chez les couples. Ces critiques ne nient pas le fait que les femmes usent de tactiques violentes, mais laissent entendre que les résultats de certains des gestes violents posés par la femme doivent être perçus différemment. De plus, ces actes sont moins susceptibles d'entraîner les mêmes conséquences que les actes violents perpétrés par l'homme.

Débat sur la violence à l'égard du mari

En gardant à l'esprit les critiques formulées préalablement sur les études qui ont été utilisées pour affirmer que la femme est tout aussi agressive que l'homme, voici les questions qui sont au coeur du débat.

1. Est-ce que la violence à l'égard du mari est un problème social important au Canada?

Oui : Le nombre d'agressions envers le mari répertoriées dans les sondages communautaires canadiens est comparable, sinon supérieur, au nombre de cas relevés aux États-Unis (Grandin et Lupri, 1997, dans le cadre d'une étude nationale; Bland et Orn, Edmonton, 1986; Brinkerhoff et Lupri, Calgary, 1988; Sommer, Winnipeg, 1994). Dans toutes ces études, les femmes admettent poser des gestes violents à peu près dans la même mesure que les hommes.

Non : Si la violence à l'égard du mari est un problème social bien présent, comme l'ont demandé Dobash, Dobash, Wilson et Daly, « où sont les victimes? » Ces auteurs s'interrogent sur « les raisons qui incitent de nombreux chercheurs en matière de violence familiale à croire qu'il existe un grand nombre, pourtant invisible, d'hommes agressés... Il paraîtrait que ces hommes se voient refuser l'accès à des services médicaux, de sécurité sociale et de justice pénale » (p. 74). Les représentants de ces services ne font pas état d'un nombre élevé de victimes chez les hommes. Les statistiques de 1996 sur le crime au Canada révèlent plutôt que les femmes comptent pour 89 % des victimes lorsque les maris ou les ex-maris sont

coupables d'assauts physiques ou sexuels (Pottie Bunge et Levett, 1998).

Réaction : Toute forme de violence doit être prise au sérieux. Toutefois, même si les recherches canadiennes révèlent que certains hommes sont agressés par leur conjointe, ces agressions ont parfois moins de conséquences, notamment pour ce qui est des blessures qui nécessitent des soins médicaux. À l'heure actuelle, nous ne savons pas trop combien d'hommes peuvent être les seules victimes des gestes violents de leur conjointe, gestes qui nécessitent le recours à des services spécialisés.

2. Puisqu'un fort pourcentage de la violence conjugale est mutuelle, les femmes ne sont-elles pas autant à blâmer que les hommes?

Oui : À la lumière de nombreuses études réalisées à l'échelle communautaire, il appert que presque 50 % des agressions dans le couple sont « mutuelles » (Brinkerhoff et Lupri, 1988, Saunders, 1986). Dans les études où les couples recherchent des services thérapeutiques, la violence mutuelle, selon les estimations, serait aussi élevée que 80 % (Langhinrichsen-Rohling, Neidig et Thorn, 1995). Cette constatation vient appuyer l'idée selon laquelle la femme contribue tout autant à la violence conjugale et qu'elle est donc aussi responsable que l'homme.

Non : Même dans les cas où les deux conjoints usent de tactiques violentes, il arrive souvent que les femmes ne font que riposter aux attaques du conjoint. En outre, elles courent beaucoup plus de risques d'être blessées que l'homme (Berk, Berk, Loseke et Rauma, 1983; Brush, 1990; Cantos, Neidig et O'Leary, 1994; DeKeseredy, 1992; Saunders, 1986; Vivian et Langhinrichsen-Rohling, 1994). Dans une récente étude canadienne sur la violence entre personnes qui sortent ensemble (DeKeseredy, Saunders, Schwartz et Alvi, 1997), on constate que, « parmi les femmes avouant recourir à la violence (46 % des 1 835 collégiennes), celles

qui ont affirmé utiliser des tactiques très violentes pour se défendre (comparativement aux cas de riposte ou d'instigation) ont également indiqué qu'elles avaient été l'objet de gestes très violents » (p. 210).

Réaction : La majorité des cas de violence mutuelle aboutissent à des comportements agressifs mineurs (Vivian et Langhinrichsen-Rohling, 1994), ce qui cadre avec la description de Johnson de la violence conjugale courante. Dans de tels cas, il est très difficile, et probablement inutile, de blâmer qui que ce soit du fait que certaines agressions ne servent aux personnes qu'à se défendre.

3. Est-ce que le fait que les femmes agressent d'autres victimes suffit pour que l'on prétende qu'elles sont aussi agressives que les hommes?

Oui : De nombreuses preuves attestent que les femmes se comportent parfois de manière agressive (White et Kowalski, 1994). Par exemple, une proportion élevée des cas de négligence et de violence physique envers les enfants sont perpétrés par la mère (Straus, Gelles et Steinmetz, 1980), et certaines femmes lesbiennes sont agressées par leur partenaire (Coleman, 1994; Renzetti, 1992). Dans le cadre d'une étude récente effectuée auprès de 346 étudiants canadiens du premier cycle universitaire (O'Sullivan, Byers et Finkelman, 1998) 18,5 % des hommes non mariés ont déclaré avoir été victimes au moins une fois de violence sexuelle de la part de leur partenaire féminine. Les statistiques canadiennes sur les homicides révèlent que certaines femmes tuent leur partenaire (Wilson et Daly, 1993). Comme l'indique Renzetti (1994), le fait que les femmes « le font aussi » vient souvent confirmer que, si elles sont violentes dans un contexte donné, elles peuvent l'être tout autant dans un autre.

Non : La plupart des chercheurs s'entendent sur le fait que, même si les femmes posent des gestes violents, elles y ont recours beaucoup moins souvent que les hommes. Les études d'incidence nationale américaine sur la violence familiale indiquent que les femmes

agressent leurs enfants plus souvent que les hommes. Toutefois, Straus et coll. (1980) font observer que ces nombres « témoignent en partie de leur rôle de principales dispensatrices de soins et du fait qu'elles passent plus de temps avec leurs enfants que leur mari ».

La violence dans les couples de lesbiennes prend souvent les mêmes formes que dans les couples hétérosexuels, qu'il s'agisse de violence physique, psychologique ou sexuelle (West, 1998). Néanmoins, l'étude de West sur l'attention relativement nouvelle que les chercheurs accordent aux mauvais traitements contre les lesbiennes semble indiquer que la force, la domination et l'autonomie peuvent jouer un rôle similaire à ce qui se passe dans les cas de violence dans les relations hétérosexuelles.

Dans leur examen des études sur le recours à la contrainte sexuelle, Byers et O'Sullivan (1998) ont conclu qu'un cinquième des hommes (18,5 %) avaient déclaré avoir posé des gestes sexuels non désirés parce qu'ils y avaient été contraints par une femme. Ils soulignent cependant que ce problème est beaucoup plus fréquent pour les femmes. En effet, 40 % des participantes aux études ont déclaré avoir été contraintes au moins une fois à des activités sexuelles.

Dans le cas des homicides, les chercheurs canadiens Wilson et Daly (1994) ont constaté que l'on estime que « 3,2 femmes sont tuées par leur mari pour chaque homme assassiné par son épouse » (p. 1) et ce, même si les deux partenaires risquent d'être tués par l'autre. Il convient de souligner que cette proportion est la même aux États-Unis. Wilson et Daly prétendent que la facilité avec laquelle on peut se procurer une arme de poing égalise les forces de sorte que l'homme autant que la femme risque d'être tué par l'autre conjoint.

Wilson et Daly (1993) ont également fait remarquer que la nature des homicides est différente chez l'homme et chez la femme :

Il arrive souvent que les hommes poursuivent et tuent la femme qui ne vit

plus sous le même toit, tandis qu'il est très rare de constater ce phénomène chez la femme; dans les scénarios planifiés de meurtres suivis d'un suicide, c'est l'homme qui assassine sa femme; dans les cas de familicide, c'est aussi l'homme qui tue sa femme et ses enfants; l'homme, et non la femme, tue sa conjointe après l'avoir soumise pendant longtemps à des abus coercitifs; c'est encore l'homme qui élimine son épouse lorsqu'il apprend qu'elle lui est infidèle alors que les femmes ne réagissent pratiquement jamais de telle façon; et les femmes, contrairement aux hommes, tuent principalement dans les cas où elles doivent se défendre et assurer la protection de leurs enfants (p. 288).

Dans les études transnationales sur les agressions, les femmes ne représentent qu'une petite proportion des auteurs d'actes violents (Kruttschnitt, 1993). Burbank (1987) a également comparé des études multiculturelles et il a constaté que les femmes adultes qui sont agressives le sont surtout à l'égard d'autres femmes. Lorsque les hommes sont attaqués, ce sont les maris qui sont le plus souvent les victimes. Burbank en arrive toutefois à la conclusion que les agressions perpétrées par les femmes n'entraînent habituellement que des blessures mineures. Dans une méta-analyse portant sur 60 études sur les comportements agressifs (Bettencourt & Miller, 1996), on concluait que les hommes sont généralement plus agressifs que les femmes lorsqu'il n'y a pas de provocation. Toutefois les différences entre les sexes étaient beaucoup moindres lorsqu'il y avait provocation. Les chercheurs ont cependant constaté que les femmes perçoivent différemment les risques de représailles violentes et qu'elles étaient moins agressives lorsqu'elles prévoyaient un danger imminent.

Réaction : Cet argument est hors contexte. Qu'il s'agisse de violence envers le mari ou d'autres formes de violence perpétrées par la femme, on ne nie plus aujourd'hui l'existence

de ce phénomène. Mais une question demeure : Est-ce que la violence à l'égard du mari est un phénomène généralisé et assez grave nécessitant des services additionnels ou spéciaux?

En résumé, ce sont là les points fréquemment abordés en matière de violence à l'égard du mari. Bien que les sondages communautaires utilisant le CTS aient été les principaux instruments utilisés dans le cadre de ce débat, ils ne fournissent pas réellement de renseignements sur la nature de la violence à l'égard du mari. Les études qui portent exclusivement sur la violence à l'égard du mari sont rares et sont le sujet de la prochaine section.

Les effets et la nature de la violence à l'égard du mari

Elle me provoque, me traite de tous les noms, et me lance à deux pouces du nez, « Vas-y, frappe-moi! » J'aime mieux m'éloigner, je ne suis pas du genre violent. Si elle devient très en colère, elle me donne un coup de pied dans les parties génitales. Elle s'est servie de ciseaux deux ou trois fois. (Gregorash, 1990, p. 52).

Elle me tenait à distance de la porte pour que je ne puisse pas la déverrouiller... après avoir essayé pendant une heure et demie de sortir de la pièce, mon bras gauche était couvert d'ecchymoses aux endroits où elle y avait enfoncé ses ongles. J'ai finalement réussi à sortir de la pièce, mais elle m'a saisi par la gorge dans le couloir et elle m'a secoué... Elle a saisi dans la chambre un verre qu'elle a menacé de briser et d'utiliser contre moi. (Gregorash, 1990, p. 75).

Elle crie après moi, puis elle commence à me gifler sur les oreilles pour que je l'écoute. Elle s'aperçoit que ses gifles ne produisent pas l'effet escompté, elle décide donc de me frapper l'arrière de la tête avec ses poings. Elle a sauté sur le lit et s'est mise à me donner des coups de pied dans le dos. Je n'ai pas riposté, j'en suis simplement incapable. Elle a commencé à me frapper et à déchirer mes vêtements. Elle s'est mise à me mordre le dos. Je la tenais par les mains. Elle s'est libérée la main droite pour m'administrer un moulinet sur l'oreille gauche. J'ai failli tomber par terre tellement le coup était violent. C'est là que j'ai su que mon mariage était fini. Je suis donc parti. Je suis allé chez un collègue de travail. Lorsque j'ai enlevé ma

chemise, il s'est assis et s'est mis à pleurer. Environ 60 à 80 % de mon dos, à partir du haut des bras et des épaules jusqu'à la ceinture, était couvert d'ecchymoses. Le côté de ma tête était enflé aux endroits où elle m'avait frappé. J'ai eu des maux de tête pendant trois jours (Tutty, 1997).

Ce sont là les témoignages de trois Canadiens qui ont été battus par leur épouse. À l'exception des quelques journaux ou articles de revue sur le sujet, il est rare d'entendre de tels récits. Ces hommes prétendent que peu de gens s'intéressent à leur cas du fait qu'ils sont des hommes. Qui plus est, les hommes qui admettent avoir été battus, surtout lorsque l'agresseur est une femme, craignent d'être ridiculisés. Si les victimes avaient été des femmes, elles auraient pu demander de l'aide dans un refuge pour femmes battues. Mais, étant des hommes, que pouvaient-ils faire?

Bien que les données découlant des sondages communautaires laissent entendre que certaines femmes agressent leur partenaire mâle qui ne riposte pas, nous ne connaissons que peu de choses sur la portée et les effets de ces agressions. Il n'y a pratiquement eu aucune étude systématique sur les maris battus depuis que Steinmetz a inventé ce syntagme (Gelles et Cornell, 1990).

Les données canadiennes sur les crimes individuels signalés à la police contenues dans l'Enquête révisée sur la déclaration uniforme de la criminalité (Pottie Bunge et Levett, 1998) font voir que sur près de 22 000 voies de fait entre conjoints, la victime était une femme dans 89 % des cas (19 473 incidents), la victime était un homme dans 11 % des cas (2 428 incidents). Certains chercheurs ont suggéré que les hommes violentés peuvent hésiter, par crainte du ridicule, à signaler à la police les sévices qu'ils ont subis, mais il n'y a pas encore de données concrètes indiquant qu'ils sont plus réticents à faire cette démarche que les femmes. Des données prouvent que des femmes violentées ne communiquent pas

toujours avec la police. L'Enquête sur la violence envers les femmes (1993) a révélé que près de la moitié qui craignent pour leur vie, 51 % de celles qui ont été violentées plus de dix fois et 57 % des femmes qui ont été blessées n'en ont rien dit à la police.²

Comme cela a été le cas pour l'élargissement de notre compréhension de la violence contre les femmes, la recherche sur la violence entre personnes qui se fréquentent démontre que certains hommes sont victimes de leur partenaire féminine. Simonelli et Ingram (1998) ont examiné des études américaines qui laissent entendre qu'environ 20 à 30 % des étudiants collégiaux qui ont participé à la recherche ont déclaré avoir subi de la violence physique dans le cadre de leur relation amoureuse courante. En outre, bien que les femmes risquent davantage de subir des blessures physiques, entre 10 et 18 % des hommes faisaient état de telles blessures. Selon les résultats de la recherche menée par Simonelli et Ingram auprès de 70 étudiants mâles de premier cycle, à l'aide de *Conflict Tactics Scale*, 40 % déclaraient avoir été victimes d'au moins un acte de violence au cours de l'année écoulée. Parmi des étudiants, 29 % se disaient victimes d'actes de violence graves comme des coups de pied ou des menaces à la pointe du couteau ou du revolver, tandis que 10 % seulement admettaient avoir eu recours à des actes de violence graves contre leur partenaire féminine. Simonelli et Ingram concluent en faisant remarquer que la violence dans les fréquentations tend à être réciproque³.

2 Comme Statistique Canada le fait observer, ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale, puisqu'elles n'ont été recueillies que dans six provinces. En outre, l'échantillon était majoritairement urbain et provenait du Québec dans une proportion de 39 % et de l'Ontario dans une proportion de 38 %.

3 Nous rappelons au lecteur les limites de *Conflict Tactics Scale*, dont il a déjà été question, et la recherche sur la tendance qu'ont les hommes à sous-déclarer les actes de violence qu'ils commettent.

Afin de donner du poids au phénomène voulant que la violence à l'égard du mari soit un grave problème, des auteurs comme George (1994) et Pearson (1997) ont décrit deux ou trois études de cas dans des journaux, des articles de revue et des sites Internet. Bien que ces récits prouvent que la violence à l'égard du mari est une réalité, ils n'indiquent pas dans quelle mesure le problème est généralisé et grave. De plus, les études de cas ne sont pas des travaux de recherche. Il y a donc le risque que ces cas soient perçus comme un phénomène généralisé lorsqu'ils pourraient, en réalité, être relativement rares (Schwartz et DeKeseredy, 1993).

Plusieurs études ont porté sur les conséquences psychologiques auxquelles sont confrontés les hommes battus. Dans une étude canadienne récente, Grandin, Lupri et Brinkerhoff (1997) ont comparé les répercussions qu'entraînent les actes violents perpétrés envers l'homme et la femme au sein d'un échantillon de personnes prises au hasard dans la ville de Calgary. Les femmes victimes de violence physique sont plus dépressives et anxieuses que les hommes agressés. Dans les cas de violence psychologique, les troubles affectifs des femmes étaient plus prononcés que ceux des hommes, mais non dans une proportion beaucoup plus élevée. Les hommes et les femmes victimes de violence physique ou psychologique dans leur vie de couple ont indiqué souffrir de troubles affectifs. Il est toutefois intéressant de constater que les couples dont les deux partenaires recouraient à la violence psychologique signalaient des niveaux d'anxiété et de dépression plus élevés que les hommes et les femmes qui n'étaient que les seules victimes de violence.

Les recherches sur les couples suivant des thérapies conjugales sont une autre source de renseignements sur la violence à l'égard du mari, bien que cet aspect ne soit généralement pas le thème principal. Par exemple, dans l'étude de 1994 de Vivian et Langhinrichsen-Rohling portant sur 57 couples en thérapie, on a constaté, dans un sous-groupe de 10 couples,

que la plupart des victimes étaient des hommes. Les troubles affectifs affichés par les deux partenaires dans ces couples étaient remarquablement similaires à ceux du groupe d'épouses victimes d'actes violents très graves.

Les études qualitatives (analyse approfondie des entrevues) fournissent plus de détails sur l'expérience des répondants et nous ont permis de mieux comprendre les expériences des femmes agressées (Murphy et O'Leary, 1994; Smith, 1994). De telles recherches pourraient nous aider à mieux comprendre aussi les hommes victimes d'actes de violence. Nous pourrions alors déterminer quel genre de blessures subissent les hommes agressés et si ces derniers craignent leur partenaire. Les hommes se sentent-ils méprisés du fait qu'ils ont été battus par une femme et sont-ils, en conséquence, réticents à l'idée de demander de l'aide?

Deux études qualitatives non publiées, toutes deux réalisées en Alberta, constituent la seule recherche où l'on tente de comprendre les expériences des hommes agressés par leur épouse. Gregorash (1990) a interrogé huit hommes, tandis que Tutty (1997) a réalisé dix entrevues. De telles études qualitatives sont limitées par la petite taille de l'échantillon, mais on estime que la nature détaillée des résultats contrebalance la petite taille de la population étudiée. Gregorash fait observer que cinq autres hommes ont songé à participer, mais qu'ils ne l'ont pas fait parce qu'ils redoutaient qu'on les reconnaisse et, conséquemment, qu'on les méprise. De plus, des hommes qui auraient pu y participer n'étaient peut-être pas au courant de la tenue de cette étude et ce, même si les auteurs ont réalisé des entrevues sur plusieurs années et qu'ils étaient à la recherche d'autres répondants.

L'âge des 18 hommes qui ont participé aux deux études variait de 30 à 55 ans. Seul un homme était encore marié lorsqu'il a participé à l'entrevue; les autres étaient séparés ou divorcés. La durée des relations de couple variait de plusieurs années à 25 ans, et la

plupart des couples avaient des enfants. Les hommes et les femmes présentaient un niveau d'instruction très diversifié. Certains d'entre eux étaient titulaires de diplômes universitaires et exerçaient des professions.

Dans les deux études, la violence était la plupart du temps de nature psychologique plutôt que physique, bien que plusieurs hommes aient indiqué que la violence psychologique était, selon eux, pire. Deux hommes ont déclaré n'avoir été soumis à aucune violence physique, tandis que les autres ont parlé d'au moins un incident de violence physique au cours duquel leur épouse les égratignait avec ses ongles, les frappait avec un objet (cintre en bois) ou avec ses poings ou leur donnait des coups de pied dans le dos. Quatre des hommes ont reçu des coups de pied ou de genou à l'aîne. Les hommes ont ainsi décrit leur partenaire: elle était « enragée », « détruisait des objets avec un bâton de baseball », « m'attaquait avec des ciseaux » ou « me menaçait avec une épingle à chapeau ». Un homme a indiqué qu'il avait perdu des dents dans une escarmouche. Plusieurs des hommes disaient craindre leur épouse au cours de ces assauts.

Tandis que 11 des hommes ont réagi aux gestes violents en se contentant d'empêcher leur épouse de les frapper, neuf ont admis avoir posé des gestes agressifs envers leur partenaire à un moment donné. Dans la plupart des cas, l'homme lançait un objet, poussait ou agrippait sa conjointe. Toutefois, trois hommes ont avoué avoir donné des coups de poings à leur partenaire ou l'avoir frappée, tandis qu'un autre a obligé sa femme, à maintes reprises, à avoir des rapports sexuels. À la lumière de ces récits, on pourrait affirmer que la moitié des hommes pourraient s'inscrire dans la catégorie des couples où les deux conjoints sont violents.

Bien que certains hommes n'aient signalé qu'un ou deux événements violents graves de la part de leur épouse, d'autres ont indiqué que les attaques physiques étaient davantage chroniques et qu'elles s'étaient produites tout

au long de leur relation. Aucun des hommes n'a consulté un médecin pour faire soigner des blessures liées à des actes violents. Huit hommes ont mentionné que leur partenaire les avait, à un moment donné, menacés d'appeler la police, ou qu'elle l'avait fait, pour les accuser de violence physique ou pour obtenir une injonction restrictive.

Les hommes ont indiqué que la violence s'était poursuivie même après la séparation. Un certain nombre d'entre eux ont été mêlés à des disputes concernant la garde des enfants, et deux hommes ont avoué avoir été injustement accusés de violence à l'égard des enfants et un autre de viol d'une conjointe.

Les actes d'agressivité physique perpétrés par les conjointes de ces hommes sont déplorable. Poutant, on serait en droit de se demander si la gravité des gestes posés justifie la mise en place de services spécialisés pour hommes tels que des refuges ou des groupes de soutien. Voilà certes un aspect important vu que les défenseurs de l'homme soutiennent souvent que la violence n'a pas de sexe.

Comparaison avec les femmes battues

Du fait que le principal argument des défenseurs de l'homme s'articule autour de la nécessité que l'homme bénéficie de services similaires à ceux offerts à la femme, il est logique de comparer les gestes violents posés à leur égard avec ceux décrits par les femmes qui cherchent à obtenir de l'aide dans les refuges d'urgence. La prochaine section décrit les expériences de 18 Albertaines dont les entrevues réalisées au préalable ont été prises au hasard parmi celles de 65 femmes qui demeuraient dans une maison de transition (Tutty, Rothery, Cox et Richardson, 1995).

Ces 18 femmes étaient âgées de 20 à 44 ans; la durée de leur relation avec leur partenaire s'échelonnait de 2 mois à 20 ans. Seules trois femmes n'avaient pas d'enfant. Au chapitre de l'origine ethnique, deux étaient Canadiennes d'origine amérindienne, tandis que quatre autres femmes étaient immigrantes, deux de l'Asie, l'une de l'Europe et une autre des Caraïbes. Les autres femmes étaient d'origine canadienne.

Trois femmes ont indiqué n'avoir été victime que de violence psychologique; toutefois, la fréquence de ces incidents était considérable et plus élevée que celle mentionnée par certaines des femmes qui avaient été agressées physiquement. Les niveaux de violence physique déclarés par les autres femmes étaient élevés (11 des 16 cas se situaient dans la gamme clinique selon l'échelle de violence physique de Hudson). Sept femmes ont avoué que leur partenaire avait abusé d'elles sexuellement. Dans l'ensemble, les femmes ont indiqué recourir à des gestes violents mineurs envers leur conjoint (sept femmes sur 15 n'ont fait état d'aucun acte de violence tandis que trois autres ont révélé un seul comportement

agressif). Dans un seul cas, la violence physique à l'égard de la femme était presque aussi fréquente et grave que celle infligée à l'homme; ce cas pourrait donc être qualifié de violence mutuelle. Quatre femmes ayant été contraintes de chercher refuge ont indiqué que la police avait dû intervenir. Sept des hommes concernés avaient des dossiers criminels; neuf avaient des comportements violents à l'extérieur de la famille.

La description de la nature des actes violents perpétrés envers ces 18 femmes correspond au profil général des 44 516 femmes qui se sont retrouvées dans un refuge d'urgence au Canada en 1994-1995 (Trudeau, 1995). Parmi les résidentes de refuge (79 %) qui avaient fui une situation violente, 70 % avaient signalé de la violence physique; 47 % avaient subi des menaces et 20 % ont indiqué avoir été victimes de violence sexuelle. L'auteur des abus était identifié comme le partenaire du moment dans 64 % des cas et comme un ancien partenaire dans 21 % des cas. À peine moins de 25 % des femmes avaient eu besoin de soins médicaux à la suite du dernier incident violent, et 3 % avaient dû être hospitalisées. Le tiers des femmes (33 %) avaient déclaré le dernier incident à la police, laquelle avait porté des accusations dans 56 % des cas (Statistique Canada, 1994-1995).

Onze des dix-huit femmes ont été soumises à des actes violents très graves. Mentionnons, entre autres, l'incident où une femme et son enfant ont été kidnappés, emprisonnés dans un sous-sol pendant un mois et alimentés la moitié du temps seulement. Trois femmes ont affirmé que leur conjoint les menaçait sans cesse de les tuer et, dans certains cas, de tuer aussi les enfants. Les femmes qui ont été battues parlent de tête heurtant violemment le mur, de côtes fracturées, d'étranglement, mais non jusqu'au point de s'évanouir - leur conjoint voulait leur faire peur - de nez brisé ou de visage tuméfié. Trois femmes ont dû recevoir des soins médicaux à la suite de l'incident qui les a contraintes à chercher de l'aide dans un refuge. Deux femmes ont mentionné qu'elles cachaient

les couteaux dans la maison. Le mari d'une femme avait l'habitude de la placer contre le mur et de lancer des couteaux dans sa direction. La femme dont les côtes avaient été fracturées a indiqué que son mari lui avait uriné sur la tête et le visage pendant qu'elle prenait un bain pour tenter de soulager ses douleurs. Deux femmes ont déclaré que leur partenaire avait battu d'autres femmes et que l'un d'eux avait été emprisonné pour cela. Fait assez ironique, une femme s'est aperçue que la petite amie de son partenaire se trouvait aussi dans le centre où elle s'était réfugiée.

Le terme de Johnson, « terrorisme patriarcal », semble correspondre à l'expérience de la plupart des 18 femmes. Bon nombre d'entre elles ont avoué avoir très peur, mais ce sentiment différait, de façon qualitative, du désespoir et de la frustration exprimés par la majeure partie des hommes ayant été agressés physiquement par leur partenaire. La nature des actes physiques violents perpétrés envers les femmes débordait le cadre de la seule violence physique et comportait des agressions sexuelles ainsi que de longues périodes de domination.

Par opposition, la moitié des 18 hommes visés par les deux études qualitatives ont indiqué que la violence était mutuelle, du moins en certaines occasions. Même s'il y a eu des blessures, aucun des hommes n'a cherché à recevoir des soins médicaux. Un plus grand nombre d'hommes répondent à la description de la « violence conjugale courante » énoncée par Johnson, comparativement aux femmes qui ont cherché un refuge, surtout en regard du peu de sévérité des actes violents et de la fréquence peu élevée des incidences d'agressivité décrites par les hommes. Nous ne nions pas le fait que certains hommes sont gravement blessés par des femmes à un point tel qu'ils doivent parfois recevoir des soins médicaux et des conseils. Toutefois, parmi le petit échantillon d'hommes ayant consenti à décrire leur expérience, la plupart n'ont pas cherché à recevoir une aide extérieure.

Perceptions de la violence à l'égard du mari par les intervenants canadiens en matière de violence familiale

Des entrevues téléphoniques officieuses ont été effectuées auprès de 40 représentants d'organismes de services familiaux, de programmes de thérapie pour violence familiale (refuges), de centres de thérapie de groupe pour agresseurs et de groupes s'intéressant aux problèmes des hommes. Ces entrevues avaient pour objet d'évaluer dans quelle mesure la violence à l'égard du mari est perçue comme un problème social dont le Canada doit s'occuper. Ces entrevues ne doivent pas être interprétées comme des études officielles, mais plutôt comme des conversations avec des intervenants qui s'occupent de cas de violence conjugale dans les provinces et les territoires. Mais cette méthode comporte un problème : les conseillers ne peuvent évaluer le nombre d'hommes ayant besoin de ces services qu'en fonction de ceux qui sont consentants à obtenir de l'aide. Il se pourrait que ce nombre ne représente qu'un faible pourcentage des hommes qui sont agressés.

La plupart des conseillers ont indiqué qu'ils n'avaient traité aucune victime mâle ou très peu, soit moins de 5 % de leur nombre de cas. Néanmoins, chacun d'eux a affirmé qu'ils sont préoccupés par toute forme de violence. Certains ont fait remarquer que les cas de violence généralement rapportés par des hommes agressés sont en grande partie de nature psychologique, bien que plusieurs aient traité des clients qui avaient été gravement

blessés : une femme a poignardé son conjoint dans son sommeil, une autre a cloué son partenaire au sol et le menaçait de lui frapper la tête avec une pierre. Un autre intervenant a indiqué avoir récemment reçu un coup de téléphone d'une femme qui lui demandait conseil parce qu'elle avait battu son mari si violemment qu'il avait dû être hospitalisé. Ce qui est remarquable, c'est que cet homme n'avait pas avoué au personnel soignant que c'était sa femme qui lui avait infligé ses blessures.

Aucun des organismes n'offrait de services spécialisés (groupes pour violence à l'égard du mari). Seul un travailleur a fait état de la nécessité de tels services. Les représentants d'un certain nombre d'organismes ont indiqué que les hommes agressés seraient intégrés à leurs groupes réguliers d'agresseurs suivant une thérapie, du fait que l'orientation de ces organismes consiste à assurer la sécurité des clients et à faire en sorte qu'ils assument la responsabilité de leurs actes. Par opposition, trois travailleurs dont les thérapies de groupe avaient une orientation différente ont indiqué que leurs programmes s'adressant aux hommes ne seraient pas appropriés du fait que les autres hommes leur feraient « un mauvais parti ». D'autres renvoient généralement ces hommes agressés à des conseillers d'orientation personnelle ou à des conseillers matrimoniaux de leur organisme ou de l'extérieur.

On a demandé aux conseillers de un ou deux clients qui étaient les seules victimes des assauts de leur épouse comment ils distinguaient ces hommes de la majorité des clients mâles qui nient couramment leur comportement violent. La plupart ont indiqué que les hommes en qui ils ont confiance ont relaté des récits qui étaient remarquablement similaires à ceux des femmes victimes des actes violents de leur mari. Ces hommes ont tendance à minimiser le comportement de leur partenaire, ont une estime de soi très faible et admettent avoir honte et craindre les gestes agressifs de leur partenaire. Ils donnent souvent les mêmes raisons que les femmes

agressées pour justifier le fait qu'ils continuent à vivre avec leur conjoint. Par exemple, certains hommes ne voulaient pas partir parce qu'ils craignaient que leurs enfants ne soient victimes de la violence de leur conjointe. Ils mentionnaient aussi qu'ils aimaient leur conjointe et qu'ils voulaient simplement que ces actes de violence cessent. Certains travailleurs ont mentionné que les hommes sont dans une meilleure position pour quitter une relation houleuse du fait qu'ils ont généralement plus de ressources que les femmes pour ce qui est de l'argent et de l'emploi. Les conseillers ont également constaté que de nombreux hommes agressés refusaient de riposter pendant que d'autres ont indiqué que bon nombre des femmes violentes avaient été agressées au cours de leur enfance.

Par opposition, les hommes qui se disaient agressés mais qui avaient été violents au départ avaient été arrêtés en maintes occasions ou leurs épouses n'avaient eu d'autre choix que de chercher de l'aide dans un refuge. Ils font preuve de bravade et blâment leur partenaire de façon théâtrale, mais ils ne craignent nullement ses actes violents.

Les chefs de groupe affectés aux programmes de thérapie offerts aux agresseurs ont constaté, au début de chaque thérapie, que la plupart des hommes niaient avec véhémence ou minimisaient l'importance de leur propre violence ou blâmaient leur épouse « d'être violente elle aussi ». Ce n'est qu'en cours de route que ces hommes commencent à assumer la responsabilité de leur comportement violent et à admettre la gravité de leurs gestes. Ainsi, les chefs de groupe se disaient préoccupés par le fait d'offrir à des hommes des services spécialisés en matière de violence à l'égard du mari, préoccupés par le fait qu'un certain nombre d'hommes violents pourraient être davantage en mesure de continuer à nier leur comportement en alléguant que ce sont eux les victimes. Les données recueillies à Vancouver auprès des deux partenaires dans 30 couples où l'homme suivait une thérapie pour avoir battu son épouse confirment cette réalité

(Browning et Dutton, 1986). Même si la moitié des hommes avouaient être le partenaire le plus violent, l'autre moitié affirmait que les deux conjoints étaient violents. Par opposition, les femmes considéraient leur mari comme étant celui qui était violent. Les auteurs ont remarqué que de « nombreux maris violents insistent sur la fréquence des actes de violence sans tenir compte du fait que leurs gestes ont causé de graves blessures à leur épouse ou, dans certains cas, son hospitalisation » (p. 378).

Un certain nombre de conseillers sont conscients que les hommes se sentent inférieurs du fait qu'ils sont perçus comme des victimes, d'où la barrière qui se dresse devant eux et qui les empêche de demander de l'aide. Et lorsqu'ils demandent de l'aide, ils craignent non seulement que l'on se moque d'eux, mais aussi que certains dispensateurs de services se paient du bon temps à leurs dépens, comme ce fut le cas avec des agents de police.

En résumé, les intervenants canadiens oeuvrant dans le secteur de la violence familiale indiquent que peu d'hommes recourent actuellement à des services spécialisés en raison de la violence physique que leur inflige leur épouse. Lorsque ces hommes demandent de l'aide, on leur offre, pour la plupart, des services de consultation personnelle parce que, à l'heure actuelle, le nombre de cas ne justifie pas la mise sur pied de programmes de groupes spécialisés.

De quels recours les hommes battus disposent-ils?

Déclaration des sévices et recherche d'aide

La majorité des nombreux services mis sur pied en matière de violence conjugale s'adressent aux victimes de sexe féminin. Très peu de ressources ont été créés dans le but d'aider spécifiquement les hommes, bien qu'il semble exister un plus grand nombre d'organismes canadiens offrant des thérapies aux femmes agressives. En fait, les hommes sont certainement confrontés à des obstacles lorsqu'ils tentent d'obtenir de l'aide.

L'un des problèmes réside dans le fait que la société ne reconnaît pas l'existence de la violence à l'égard du mari. Flynn (1990), Cook (1997), Macchettio (1992) et George (1994) ont tous conclu que des programmes de thérapie et de prévention efficaces ne seront pas créés si les spécialistes et le public ne reconnaissent pas l'existence du problème qu'est la violence à l'égard du mari. Flynn associe cette absence de reconnaissance des problèmes à la pénurie de programmes de thérapie destinés aux hommes battus. Cela crée toutefois un dilemme important. D'une part, tant que les hommes refuseront de se faire entendre, nous ne saurons pas si des services spécialisés sont nécessaires. D'autre part, tant que nous n'offrirons pas de services spécialisés, on nous affirme que les hommes ne chercheront pas à se faire aider.

La notion voulant que les hommes hésitent souvent à recourir à de l'aide professionnelle, craignant d'être perçus comme des ratés s'ils avouent leurs problèmes, est confirmée par les publications médicales (Gill et Tutty, sous

presse; Williams et Myer, 1992) et a été mentionnée par les intervenants du domaine de la violence conjugale au cours d'entretiens téléphoniques partout au Canada.

Des recherches récentes menées aux États-Unis par Lehmann et Santilli (1996) laissent entendre que la violence commise par les femmes contre les hommes est perçue autrement que celle commise contre elles par les hommes. Les étudiants de niveau collégial avait à réagir à des scénarios où l'on avait changé le sexe de l'auteur d'actes plus ou moins violents contre son ou sa partenaire. Les étudiants des deux sexes ont blâmé nettement plus les victimes masculines que les victimes féminines. Les chercheurs ont interprété ces constatations comme laissant entendre que la violence commise par les femmes contre les hommes est jugée plus acceptable. Si cette façon de voir est générale, cela pourrait expliquer, du moins dans certains cas, ce qui fait renoncer les hommes à déclarer les actes de violence dont ils sont victimes.

Si l'on se penche sur l'évolution des refuges et des programmes destinés aux femmes, on remarque qu'ils tirent leur origine de regroupements populaires féminins qui ont répondu aux besoins d'un grand nombre de femmes à la recherche d'un refuge (Hebert et Foley, 1997). Un cheminement similaire chez les hommes pourrait s'avérer non seulement important au chapitre de la reconnaissance du fait que les hommes peuvent aussi être victimes d'abus sexuels et d'agressions par l'épouse, mais aussi sur le plan de la mise en place de services. En fait, les regroupements d'hommes pourraient contribuer, dans une large mesure, à sensibiliser davantage la population aux problèmes que vivent les hommes.

Où s'adresser pour obtenir de l'aide

Les entretiens téléphoniques avec des intervenants du domaine de la violence conjugale confirment qu'il existe peu de services spécialisés destinés aux hommes battus. Un refuge d'urgence de l'Alberta qui accueille autant la clientèle masculine que la clientèle féminine fait exception. Toutefois, même dans ce refuge, les femmes constituent la plus grande partie de la clientèle. Le directeur n'a fait état que de deux clients masculins au cours des neuf mois précédents, et ces derniers disposaient de très peu de ressources. Stanko (1995) note que le seul refuge existant en Grande-Bretagne a dû fermer ses portes, faute de clients.

À l'échelle du pays, plusieurs intervenants privés organisent des groupes destinés aux hommes battus, habituellement dans les grandes villes. Notamment, la Colombie-Britannique possède une association de services destinés aux hommes qui permet à ceux-ci d'accéder à des ressources.

Les organismes pour hommes sont des regroupements qui reconnaissent généralement l'importance de problèmes comme la violence à l'égard du mari et les droits paternels et peuvent aider les gens à accéder à des services (Williams et Myers, 1992). Certains de ces organismes offrent des services d'appels d'urgence et le recours à des groupes permanents pour hommes où des aspects comme la violence à l'égard du mari et les droits paternels reçoivent une attention sérieuse. Les regroupements d'hommes peuvent offrir l'accès à des groupes d'entraide

ou à des services d'appels d'urgence, mais leur personnel est habituellement composé de bénévoles et ne peut répondre au nombre total de demandes reçues. Une des lignes d'urgence vouée à la violence à l'égard du mari dessert l'Alberta et recevrait de deux à trois appels par jour. Sans financement, la plupart des organismes pour hommes sont limités quant aux services qu'ils offrent. On trouve plusieurs sites Web sur Internet qui offrent des numéros sans frais consacrés aux problèmes vécus par les hommes, bien qu'un grand nombre s'appliquent aux droits paternels.

Si des services spécialisés destinés aux hommes sont mis sur pied, ils risquent d'être différents de ceux qui s'adressent aux femmes battues. Pagelow (1984) est d'avis qu'étant donné la gravité habituellement moindre des blessures, les principaux besoins des hommes battus se limiteraient à l'accès au counseling et à une consultation juridique.

Il semble exister plus de programmes destinés aux femmes agressives partout au Canada, bien que ces dernières soient portées à agresser les enfants autant que les maris. Une récente étude de Sommer à Winnipeg (1994) laisse entendre que les programmes d'intervention s'adressant aux femmes agressives doivent différer de ceux destinés aux agresseurs de sexe masculin. Malgré leur ressemblance avec les groupes pour agresseurs masculins, les programmes destinés aux femmes devraient porter sur les problèmes de violence antérieurs, surtout si elles ont vu leur mère agresser leur père. Ces programmes devraient aussi traiter les problèmes de consommation excessive d'alcool et enseigner des techniques interpersonnelles plus efficaces.

Les cliniciens américains Hamberger et Potente (1996) ont mis au point un programme de traitement à l'intention des femmes arrêtées pour avoir maltraité leur partenaire. Bien que le contenu paraisse semblable à celui de

nombreux programmes à l'intention des hommes, les auteurs ont constaté ceci:

La plupart des femmes qui recourent à la violence contre leur partenaire le font en réaction directe à la violence et à l'oppression dont elles ont été victimes dans un contexte qui a permis ou encouragé l'utilisation de la violence comme moyen de résoudre les problèmes. Des 67 femmes traitées jusqu'à maintenant, seulement trois ont manifesté des signes évidents qu'elles étaient les premières à faire usage de violence et qu'elles battaient leur conjoint (p. 70).

Les programmes en question comprennent des séances sur la planification de la sécurité, des questions touchant les enfants et une formation à l'affirmation de soi, ce qui se retrouve couramment dans les groupes de soutien pour les groupes de victimes d'agressions par les femmes.

Les hommes qui se plaignent d'abus peuvent accéder aux services de counseling dans la plupart des centres de services familiaux. Les spécialistes oeuvrant dans ces centres utilisent habituellement des méthodes axées sur un système familial avec les clients. Ils sont plus aptes à accepter le fait que certaines femmes usent de tactiques violentes lors de conflits entre conjoints que ceux qui abordent le problème d'un point de vue féministe.

Les services destinés aux femmes ne sont habituellement pas ouverts aux hommes, bien que l'on signale que des hommes battus auraient reçu de l'aide de certains, y compris des lignes d'appels d'urgence offertes par des refuges pour femmes battues. Habituellement, ces hommes sont dirigés vers d'autres ressources communautaires parce que l'accès aux services à domicile est limité aux femmes. Ainsi, les maisons de transition ne constituent pas la meilleure ressource pour les hommes

agressés. Le personnel est souvent trop occupé à dispenser des services au grand nombre de femmes et d'enfants victimes d'agressions graves qui recherchent la sécurité.

Néanmoins, il est difficile d'évaluer quels services sont nécessaires pour les hommes battus et ce, tant que nous ne saurons pas avec plus de précision, grâce à des recherches approfondies, combien d'hommes ont besoin de tels programmes et combien y feraient appel.

Conséquences sur le plan de l'action

L'une des préoccupations principales des chercheurs canadiens est la suivante : si l'on « prouve » que les agressions commises par des femmes sont aussi graves que celles commises par des hommes, on risque de voir la société cesser d'appuyer les femmes battues, notamment en retirant le financement consenti aux refuges, en redirigeant le financement vers les maisons pour « hommes battus » et en arrêtant un plus grand nombre de femmes là où des politiques d'arrestation obligatoire existent. DeKeseredy (1988) soutient que : « Des preuves attestant de l'existence du « syndrome de l'homme battu » pourraient permettre à l'État d'affirmer que les épouses sont plus violentes que les maris et, par conséquent, que les nouvelles maisons de transition (pour les femmes battues et les victimes d'agressions sexuelles) ne sont pas nécessaires et que les refuges existants n'ont pas besoin d'être agrandis et rénovés » (p. 82). En fait, Straus et Gelles ont admis en 1990 que leurs recherches ont été utilisées en cour contre des femmes battues et pour minimiser la nécessité de maisons de transition pour femmes battues.

Toutefois, si les résultats des recherches effectuées pour attester de la gravité du problème de la violence à l'égard du mari sont jugés crédibles, comme le suggèrent Brinkerhoff et Lupri (1990), les politiques liées à la mise en application des lois devront être modifiées pour tenir compte de ce problème. À ce jour, toutefois, les données sont insuffisantes pour justifier de telles modifications.

Conclusion

Il est difficile de réfuter les preuves selon lesquelles la violence à l'égard des femmes est un problème plus grave et plus répandu dans la société que celui de la violence à l'égard du mari. Les femmes qui habitent avec des maris agressifs sont confrontées à des actes violents graves et chroniques qui donnent souvent lieu à des blessures potentiellement mortelles.

Néanmoins, même les critiques les plus ardents ne nient pas l'existence de la violence à l'égard du mari, ni le fait que certains hommes se font infliger de graves blessures par leur partenaire féminine. À ce jour, toutefois, les données actuelles ne nous permettent pas de conclure que le nombre de maris agressés au Canada est suffisant pour justifier le type de services spécialisés actuellement offerts aux femmes victimes d'agressions. En outre, les recherches actuelles ne justifient pas la nécessité de réécrire les documents consacrés à la violence familiale pour qu'ils englobent les deux sexes plutôt que d'être axés spécifiquement sur les victimes de sexe féminin.

Il est essentiel d'encourager les hommes battus qui ont besoin de services à recourir à ceux-ci. Ce n'est que de cette façon que les experts seront sensibilisés aux difficultés que connaissent les hommes et qu'ils mettront en place, le cas échéant, des services destinés aux hommes agressés par des partenaires de sexe féminin. Il est essentiel de poursuivre les recherches sur les expériences vécues par les hommes battus si l'on veut évaluer l'étendue et la gravité du problème. Le peu de recherches menées à ce jour soulève plus de questions que de réponses.

Lectures suggérées

Soutien de la gravité et de la fréquence des mauvais traitements infligés aux maris

Cook, P.W. (1997). *Abused men: The hidden side of domestic violence*. Westport, CT: Praeger.

George, M.J. (1994). Riding the donkey backwards: Men as the unacceptable victims of family violence. *The Journal of Men's Studies*, 3(2), 137-159.

Macchettio, J.G. (1992). Aspects of male victimization and female aggression: Implications for counselling men. *Journal of Mental Health Counseling*, 14(3), 375-392.

Steinmetz, S., & Lucca, J. (1988). Husband battering. In V. Van Hasselt, R. Morrison, A. Bellack, M. Hersen (Eds.) *Handbook of family violence* (pp. 233-246). New York: Plenum Press.

Straus, M.A. (1993). Physical assaults by wives: A major social problem. In R.J. Gelles, & D.L. Loseke (Eds.), *Current controversies on family violence* (pp. 67-87). Newbury Park, CA: Sage.

Contestation de la gravité et de la fréquence des mauvais traitements infligés aux maris

DeKeseredy, W.S. (1992). In defense of self-defense: Demystifying female violence against male intimates. In R. Hinch (Ed.), *Debates in Canadian society* (pp. 245-252). Toronto: Nelson.

Johnson, M.P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283-294.

Schwartz, M.D., et DeKeseredy, W.S. (1993). The return of the "battered husband syndrome" through the typification of women as violent. *Crime, Law and Social Change*, 20, 249-265.

Szinovacz, M.E., et Egley, L.C. (1995). Comparing one-partner and couple data on sensitive marital behaviors: The case of marital violence. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 995-1010.

Références

- Arias, I., et Johnson, P. (1989). Evaluations of physical aggression among intimate dyads. *Journal of Interpersonal Violence*, 4(3), 298-37.
- Berk, R.A., Berk, S.F., Loseke, D.R., et Rauma D. (1983). Mutual combat and other family violence myths. In D. Finkelhor, R. Gelles, G. Hotaling, et M. Straus (Eds.), *The dark side of families: Current family violence research* (pp.197-212). Beverly Hills, CA.:Sage.
- Bettencourt, B.A., et Miller, N. (1996). Gender differences in aggression as a function of provocation: A meta-analysis. *Psychological Bulletin* 119(3), 442-447.
- Bland, R., et Orn, H. (1986). Family violence and psychiatric disorder. *Canadian Journal of Psychiatry*, 31, 129-137.
- Bograd M. (1990). Why we need gender to understand human violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 5(1), 132-135.
- Bohannon, J.R., Dosser, D.A., et Lindley, S.E. (1995). Using couple data to determine domestic violence rates: An attempt to replicate previous work. *Victims and Violence*, 10(2), 133-141.
- Brinkerhoff, M., et Lupri, E. (1988). Interspousal violence. *Canadian Journal of Sociology*, 13(4), 407-434.
- Browning, J., et Dutton, D. (1986). Assessment of wife assault with the Conflict Tactics Scale: Using couple data to quantify the differential reporting effect. *Journal of Marriage and the Family*, 48, 375-379.
- Brush, L. (1990). Violent acts and injurious outcomes in married couples: Methodological issues in the national survey of families and households. *Gender & Society*, 4(1), 56-67.
- Burbank, V.K. (1987). Female aggression in cross-cultural perspective. *Behavior Science Research*, 21, 70-100.
- Byers, E.S., et O'Sullivan, L.F. (1998). Similar but different: Men's and women's experiences of sexual coercion. In P.B. Anderson, et C. Struckman-Johnson (Eds.), *Sexually aggressive women: Current perspectives and controversies* (pp. 144-168). New York: Guilford Press.
- Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993). *Un nouvel horizon : Éliminer la violence – Atteindre l'égalité*. Ottawa (Ont.), Approvisionnement et Services Canada.
- Cantos, A., Neidig, P., et O'Leary, K.D. (1994). Injuries of women and men in a treatment program for domestic violence. *Journal of Family Violence*, 9(2), 113-124.
- Cook, P.W. (1997). *Abused men: The hidden side of domestic violence*. Westport, CT: Praeger.
- DeKeseredy, W.S. (1988). Woman abuse in dating relationships: A critical evaluation of research and theory. *International Journal of Sociology and the Family*, 18, 79-96.
- DeKeseredy, W.S. (1993). *Quatre aspects de la violence familiale : étude documentaire de la recherche sociologique : rapport*. Ottawa, Ontario: Centre national d'information sur la violence dans la famille.
- DeKeseredy, W.S., et MacLean, B.D. (1990). Researching woman abuse in Canada: A realistic critique of the Conflict Tactics Scale. *Canadian Review of Social Policy*, 25, 19-27.
- DeKeseredy, W.S., Saunders, D.G., Schwartz, M. D., et Alvi, S. (1997). The meanings and motives for women's use of violence in Canadian college dating relationships: Results from a national survey. *Sociological Spectrum*, 17, 199-222.
- DeKeseredy, W.S. (1992). In defense of self-defense: Demystifying female violence against male intimates. In R. Hinch (Ed.), *Debates in Canadian Society* (pp. 245-252). Toronto: Nelson.
- Dobash, R.P., Dobash, Cavanagh, K., et Lewis, R. (1998). Separate and intersecting realities: A comparison of men's and women's accounts of violence against women. *Violence Against Women*, 4(4), 382-414.
- Dobash, R.P., Dobash, R.E., Wilson, M., et Daly, M. (1992). The myth of sexual symmetry in marital violence. *Social Problems*, 39(1), 71-91.

- Dutton, D., et Hemphill, K. (1992). Patterns of socially desirable responding among perpetrators and victims of wife assault. *Violence and Victims*, 7(1), 29-39.
- Flynn, C.P. (1990). Relationship violence by women: Issues and implications. *Family Relations*, 39, 194-198.
- Gelles, R.J., et Cornell, C.P. (Eds.) (1990). *Intimate violence in families* (second ed.). Newbury Park: Sage.
- George, M.J. (1994). Riding the donkey backwards: Men as the unacceptable victims of family violence. *The Journal of Men's Studies*, 3(2), 137-159.
- Gill, M., et Tutty, L.M. (sous presse). Male survivors of childhood sexual abuse: A qualitative study and issues for clinical consideration. *Journal of Child Sexual Abuse*.
- Grandin, E., et Lupri, E. (1997). Intimate violence in Canada and the United States: A cross-national comparison. *Journal of Family Violence*, 12(4), 417-443.
- Grandin, E., Lupri, E., et Brinkerhoff, M.B. (1997). Couple violence and psychological distress. *Canadian Journal of Public Health*, 88(6).
- Gregorash, L. (1990). *Family violence: An exploratory study of men who have been abused by their wives*. Unpublished master's thesis, University of Calgary.
- Hamberger, L.K., Lohr, J.M., Bonge, D., et Tolin, D.F. (1997). An empirical classification of motivations for domestic violence. *Violence Against Women*, 3(4), 401-423.
- Hamberger, L.K. et Potente, T. (1996). Counseling heterosexual women arrested for domestic violence: Implications for theory and practice. Dans L.K. Hamberger, et C. Renzette (Eds.), *Domestic partner abuse* (p. 53-75). New York: Springer.
- Hamby, S.L., Poindexter, V.C., et Gray-Little, B. (1996). Four measures of partner violence: Construct similarity and classification differences. *Journal of Marriage and the Family*, 58, 127-139.
- Hebert, C., et Foley, J. (1997). Building shelter: Taking down walls. In G. Burford et J. Symonds (Eds.), *Ties that bind: An anthology of social work and social welfare in Newfoundland and Labrador* (pp. 187-221). St. John's, NF: Jespersion.
- Jacobson, N.S., Gottman, J.M., Waltz, J., Rushe, R., Babcock, J., et Holtzworth-Monroe, A. (1994). Affect, verbal content, and psychophysiology in the arguments of couples with a violent husband. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62(5), 982-988.
- Johnson, M.P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283-294.
- Kruttschnitt, C. (1993). Violence by and against women: A comparative and cross-national analysis. *Violence and Victims*, 8(3), 253-270.
- Langhinrichsen-Rohling, J., Neidig, P., & Thorn, G. (1995). Violent marriages: Gender differences in levels of current violence and past abuse. *Journal of Family Violence*, 10(2), 159-176.
- Lehmann, M., et Santilli, M.R. (1996). Sex differences in perceptions of spousal abuse. In R. Crandall (Ed.), *Handbook of gender research [Special Issue]*. *Journal of Social Behavior and Personality*, 11(5), 229-238.
- Macchettio, J.G. (1992). Aspects of male victimization and female aggression: Implications for counselling men. *Journal of Mental Health Counseling*, 14(3), 375-392.
- Margolin, G. (1987). The multiple forms of aggressiveness between marital partners: How do we identify them? *Journal of Marital and Family Therapy*, 13, 77-84.
- Morse, B.J. (1995). Beyond the Conflict Tactics Scale: Assessing differences in partner violence. *Violence and Victims*, 10(4), 251-272.
- Murphy, C., et O'Leary, K.D. (1994). Research paradigms, values, and spouse abuse. *Journal of Interpersonal Violence*, 9(2), 207-223.
- Myer, R.A. (1994). Advocates versus researchers — A false dichotomy? A feminist, social constructivist response to Jacobson. *Family Process*, 33, 87-91.
- O'Leary, K.D. (1993). Through a psychological lens: Personality traits, personality disorders, and levels of violence. In R.J. Gelles et D.L. Loseke (Eds.), *Current controversies on family violence* (pp. 7-30). Newbury Park, CA: Sage.

- O'Leary, K.D., Barling, J., Arias, I., Rosenbaum, A., Malone, J., et Tyree, A. (1989). Prevalence and stability of physical aggression between spouses: A longitudinal analysis. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 57*(2), 263-268.
- O'Sullivan, L., Byers, E., et Finkelman, L. (1998). A comparison of male and female college students' experiences of sexual coercion. *Psychology of Women Quarterly, 22*(1), 1-11.
- Pagelow, M.D. (1984). *Family violence*. New York: Praeger.
- Pearson, P. (1997). Women behaving badly: The truth is that women are just as likely to batter as men are. *Saturday Night*, September, 91-100.
- Pottie Bunge, V., et Levett, A. (1998). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- Renzetti, C. (1994). On dancing with a bear: Reflections on some of the current debates among domestic violence theorists. *Victims and Violence, 9*(2), 195-200.
- Riggs, D.S., Murphy, C.M., et O'Leary, K.D. (1989). Intentional falsification of interpartner aggression. *Journal of Interpersonal Violence, 4*(2), 220-232.
- Rodgers, K., et MacDonald, G. (1994). Canada's shelters for abused women. *Canadian Social Trends, 34*(Autumn), 10-14.
- Saunders, D.G. (1986). When battered women use violence: Husband-abuse or self-defense? *Victims and Violence, 1*(1), 47-60.
- Schafer, J., Caetano, R., Clark, C.L. (1998). Rates of intimate partner violence in the United States. *American Journal of Public Health, 88*(11), 1702-1704.
- Schwartz, M.D. (1987). Gender and injury in spousal assault. *Sociological Focus, 20*(1), 61-75.
- Schwartz, M.D. et DeKeseredy, W.S. (1993). The return of the "battered husband syndrome" through the typification of women as violent. *Crime, Law and Social Change, 20*, 249-265.
- Simonelli, C.J., et Ingram, J.M. (1998). Psychological distress among men experiencing physical and emotional abuse in heterosexual dating relationships. *Journal of Interpersonal Violence, 13*(6), 667-681.
- Smith, M.D. (1994). Enhancing the quality of survey data on violence against women: A feminist approach. *Gender & Society, 8*(1), 109-127.
- Sommer, R. (1994). *Male and female perpetrated partner abuse: Testing a diathesis-stress model*. Unpublished Ph.D. dissertation, University of Manitoba.
- Sommer, R., Barnes, G.E., et Murray, R.P. (1992). Alcohol consumption, alcohol abuse, and female perpetrated spouse abuse. *Personality and Individual Differences, 13*(12), 1315-1323.
- Stanko, B. (1995). The struggle over common sense: Feminism, violence and confronting the backlash. Dans B. Gillies, et G. James (Eds.), *Proceedings of the fifth symposium on violence and aggression*. Saskatoon, SK: University of Saskatchewan Press.
- Stark, E., et Flitcraft, A. (1996). *Women at risk: Domestic violence and women's health*. Newbury Park, CA: Sage.
- Statistique Canada (1994-1995). *Enquête sur les maisons de transition : tableaux spéciaux*. Ottawa, Statistique Canada.
- Statistique Canada (1998). *Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité*. Ottawa, Ontario, Statistique Canada.
- Steinmetz, S. (1977/78). The battered husband syndrome. *Victimology, 2*(3-4), 499-509.
- Steinmetz, S., et Lucca, J. (1998). Husband battering. In V. Van Hasselt, R. Morrison, A. Bellack, M. Hersen (Eds.) *Handbook of family violence* (p. 233-246). New York: Plenum Press.
- Stets, J., et Straus, M.A. (1990). Gender differences in reporting marital violence and its medical and psychological consequences. Dans M.A. Straus et R.J. Gelles (Eds.) *Physical violence in American families* (pp. 151-165). New Brunswick, NJ: Transaction Press.
- Straus, M.A., et Gelles, R.J. (1990). Societal change and change in family violence from 1975 to 1985 as revealed by two national surveys. Dans M.A. Straus et R.J. Gelles (Eds.) *Physical violence in American families* (pp. 113-131). New Brunswick, NJ: Transaction Press.

- Straus, M.A.(1990). Injury and frequency of assault and the “Representativeness sample fallacy” in measuring wife beating and child abuse. In M.A. Straus et R.J. Gelles (Eds.), *Physical violence in American families* (pp.75-94).Nouveau-Brunswick, NJ:Transaction Press.
- Straus, M.(1993). Physical assaults by wives:A major social problem. In R.J. Gelles, et D.L.Loseke (Eds.), *Current controversies on family violence* (p.67-87).Newbury Park, CA: Sage.
- Straus, M.A.,Gelles, R.J., et Steinmetz, S.(1980). *Behind closed doors:Violence in the American family*. New York:Anchor Books.
- Sugarman, D.B., et Hotaling, G.T. (1997).Intimate violence and social desirability:A meta-analytic review. *Journal of Interpersonal Violence, 12*(2), 275-290.
- Szinovacz, M.E., et Egley, L.C. (1995).Comparing one-partner and couple data on sensitive marital behaviors:The case of marital violence. *Journal of Marriage and the Family, 57*, 995-1010.
- Trudeau.R. (1995). *Maisons d’hébergement pour femmes violentées*. Rapports sur la santé, 7(3), 31-35.
- Tutty, L.M.(1997). *A qualitative study of the dynamics of wife-to-husband abuse*. Unpublished research report. Faculty of Social Work,University of Calgary.
- Tutty, L.,Rothery, M., Cox, G., et Richardson,C. (1995). *An evaluation of the Calgary YWCA family violence programs:Assisting battered women and their children*. Final Report to the Family Violence Prevention Division, Health Canada.
- Vivian, D., et Langhinrichsen-Rohling, J. (1994).Are bi-directionally-violent couples mutually victimized? A gender-sensitive comparison. *Violence and Victims, 9*(2),107-124.
- West,C.M. (1998).Leaving a second closet: Outing partner violence in same-sex couples. Dans J.L. Jasinski, et L.M. Williams (Eds.), *Partner violence: A comprehensive review of 20 years of research*. (p. 163-183).Thousand Oaks, CA: Sage.
- White, J.W., et Kowalski,R.M. (1994). Deconstructing the myth of the nonaggressive woman:A feminist analysis. *Psychology of Women Quarterly, 18*, 487-508.
- Williams, R.C., et Myer, R.A.(1992).The men’s movement:An adjunct to traditional counselling approaches. *Journal of Mental Health Counselling, 14*(3), 393-404.
- Wilson, M., et Daly, M.(1993). Spousal homicide risk and estrangement. *Victims and Violence, 8*(1),3-16.
- Wilson, M. et M. Daly (1994). Les homicides entre conjoints. *Juristat Bulletin de service: Centre canadien de la statistique juridique, 14*(8),1-15.